



**SYNDICAT MIXTE
D'ASSAINISSEMENT
DU PONT SOLLIÈRES**

DEPARTEMENT
du R H O N E

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

ARRONDISSEMENT
de Villerfanche Sur Saône

Séance du 07 mai 2026

OBJET :

« Élection des Vice-présidents »

N° 2026-05

L'an deux mil vingt-six, le sept mai à vingt heures,

Les membres du comité syndical du Syndicat Mixte d'Assainissement du Pont de Sollières se sont réunis à Porte des Pierres Dorées, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date de convocation du comité : Le 16 avril 2026

Nombre de membres

En exercice : 10

Présent : 9

Votants : 9

Pouvoirs : 0

Présents : Mrs BALANDRAS Franck - BERTELLI Gilles - COUTAREL Jean-Paul - DEMOURES Jean - LEROY Bertrand - LIEVRE Gaëtan - ROQUECAVE Jacky - VIVIER MERLE Christian et Mme REBUT Isabelle

Pouvoirs :

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-10 et L.5211-41-3 ;
- Les articles L.5721-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ;
- Les statuts du Syndicat Mixte d'Assainissement du Pont Sollières (SMAPS) ;
- La délibération n° 2026-04 fixant le nombre de vice-présidents ;

L'élection se fait au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (articles L. 5211-2 et L. 2122-7 du CGCT).

Il a été procédé dans les mêmes formes à l'élection du Vice-Président.

Élection du 1^{er} vice-président

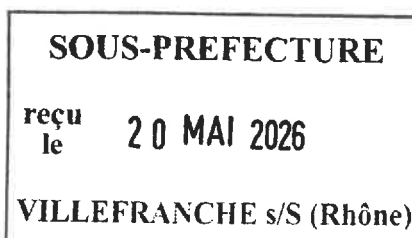
1^{er} tour :

Compte tenu du nombre de vice-présidents fixé par le comité syndical, les candidatures suivantes sont enregistrées :

Pour le poste de 1er Vice-Président :

- Monsieur LIEVRE Gaëtan

Aucun autre candidat ne s'est déclaré



Pour le poste de 2ème Vice-Président :

- Monsieur **LEROY Bertrand**

Aucun autre candidat ne s'est déclaré

Résultats du scrutin

Élection du 1er Vice-Président

1er tour

- Suffrages exprimés :9 voix
- Monsieur **LIEVRE Gaëtan** :9 voix

Monsieur **LIEVRE Gaëtan**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu 1er Vice-Président.

Élection du 2ème Vice-Président

1er tour :

Suffrages exprimés :9 voix

- Monsieur **LEROY Bertrand** :9 voix

Monsieur **LEROY Bertrand** est donc proclamé élu en qualité de 2ème Vice-Président.

Décision du Comité Syndical

Le Comité syndical,

Après le bon déroulement des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

- **PROCLAME** élus en qualité de Vice-Présidents du Syndicat Mixte d'Assainissement du Pont Sollières (SMAPS) :
 - Monsieur **LIEVRE Gaëtan**, en qualité de **1er Vice-Président** ;
 - Monsieur **LEROY Bertrand**, en qualité de **2ème Vice-Président**.
- **INSTALLE** lesdits conseillers syndicaux dans leurs fonctions de Vice-Présidents, dans l'ordre ainsi établi ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité et publiée conformément aux dispositions en vigueur.

Certifié conforme, Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,	
Le secrétaire de Séance M.DEMOURES Jean 	Le Président du SMAPS M. VIVIER MERLE Christian 